



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

18 MARS 1993

PROPOSITION DE RESOLUTION

PORTANT SUR LA PROMOTION DE FAÇON PRIORITAIRE DE L'EGALITE EFFECTIVE
DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES
DEPOSEE PAR MME **LIZIN** ET **CONSORTS**

PROPOSITION DE RESOLUTION

PORTANT SUR LA PROMOTION DE FAÇON PRIORITAIRE DE L'EGALITE EFFECTIVE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES

— Désireux de promouvoir de façon prioritaire l'égalité effective des droits entre hommes et femmes,

— Considérant que cette promotion des droits de la femme doit particulièrement être soutenue dans les pays en voie de développement,

— Conscient que la réalisation de ces objectifs nécessite des institutions adéquates,

— Soucieux de voir la francophonie prendre une part significative à ce projet,

Le Conseil de la Communauté française

— Estime qu'il convient de renforcer le rôle consultatif de l'Association Internationale des Femmes Francophones (AIFF) auprès des institutions de la francophonie, dont particulièrement l'ACCT,

— Souhaite que cette Association puisse être associée à la préparation du prochain Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Île Maurice en octobre 1993 et qu'elle soit dotée de moyens suffisants notamment pour pouvoir organiser au niveau de la francophonie une réunion préparatoire au Sommet Femmes de l'ONU qui aura lieu à Pékin en 1995.

A.-M. LIZIN.
P. BEAUFAYS.
A. SPAAK.
Ph. DALLONS.